



Département de la
sécurité et de
l'environnement

Cheffe du Département

Place du Château 1
1014 Lausanne

COPIE

Département de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Palais Fédéral Nord
3003 Bern

Réf. : DGE/SST

Lausanne, le 25 juin 2013

Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse : consultation fédérale

Madame la Conseillère fédérale,

Le canton de Vaud appuie le projet de révision partielle de l'ordonnance sur la chasse mis en consultation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Il salue cette nouvelle réglementation, qui vise à protéger les animaux de rente contre les grands prédateurs.

Notre canton constate que la Confédération envisage une protection des troupeaux basée exclusivement sur la présence de chiens. Des alternatives ne sont pas prévues alors que certains troupeaux ne peuvent pas être protégés par des chiens.

Il souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les exigences liées aux chiens de troupeaux, ceux-ci devant impérativement être sélectionnés de façon à exclure toute agressivité envers l'être humain.

Pour conclure, notre canton rappelle que les dépenses engendrées par la présence de grands prédateurs doivent être assumées par les autorités en charge de la protection de l'environnement et ne pas grever le budget de l'agriculture.

Nous espérons que ces remarques retiendront votre attention et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

Copie

- Direction générale de l'environnement / Division Biodiversité et paysage

